à partir de 10 heures et l'après-midi à partir de 14 heures. Lorsque MM. les Ecclésiastiques désireront être reçus un autre jour de la semaine, ils voudront bien autant que possible demander au préalable un rendez-vous.

En dehors des membres du Clergé, Monseigneur l'Evêque ne

recevra que sur demande d'entretien.

Lorsque les audiences habituelles du mardi ne pourront avoir lieu, MM. les Ecclésiastiques en seront avisés en temps utile par la voie

de la presse.

Exceptionnellement Monseigneur l'Evêque ne recevra pas le 19 octobre, retenu par le centenaire des Petites Sœurs des Pauvres et la Journée départementale de la Ligue féminine d'Action catholique.

Nominations dans le Clergé

Par décision de S. Exc. Mgr l'Evêque, ont été nommés :

Curés-doyens:

De Beaufort-en-Vallée, M. l'abbé Joseph Bodet; De Seiches, M. l'abbé Gardais.

Curés:

De Carbay, M. l'abbé Bellat :

De Bouzillé, M. l'abbé André Besnard; De Soucelles, M. l'abbé Paul Gallard;

De Parçay-les-Pins, M. l'abbé Garcia:

De Morannes, M. l'abbé Garrivet :

De Sainte-Thérèse, M. l'abbé Joseph Gaultier;

D'Epiré, M. l'abbé Joseph Girault; De La Chapelle-sur-Oudon, M. l'abbé Marcel Godin;

De Soulaire, M. l'abbé Auguste Frouin; De Lué, M. l'abbé Lelaure;

De Marcé, M. l'abbé Louis Martin ;

De Chènehutte-les-Tuffeaux, M. l'abbé Jean Papin ;

De Montreuil-Belfroy, M. l'abbé Séjourné.

Supérieur de l'Institution Saint-Julien :

M. l'abbé René Pasquier.

M. l'abbé René Vielliard, chanoine honoraire de Notre-Dame de Paris, sera chargé jusqu'à nouvel ordre de la direction du secrétariat particulier de Mgr l'Evêque.

C'est à lui spécialement que pourront être adressées à l'Evêché

les demandes d'audience.

Secrétariat de l'Évêché

Dispenses accordées

Bans: Saint-Laurent-du-Mottay, Saint-Pierre-Montlimart, Vauchrétien, Vergonnes.

Affichages: Saint-Michel-et-Chanveaux.